



## BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

### GARD

28 Octobre 2015

Contact :

[florence.bertrand@gard.chambagri.fr](mailto:florence.bertrand@gard.chambagri.fr)

[bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:bernard.assenat@gard.chambagri.fr)

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

[www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

Contact :

Julie Carou

[olive.nimes@wanadoo.fr](mailto:olive.nimes@wanadoo.fr)

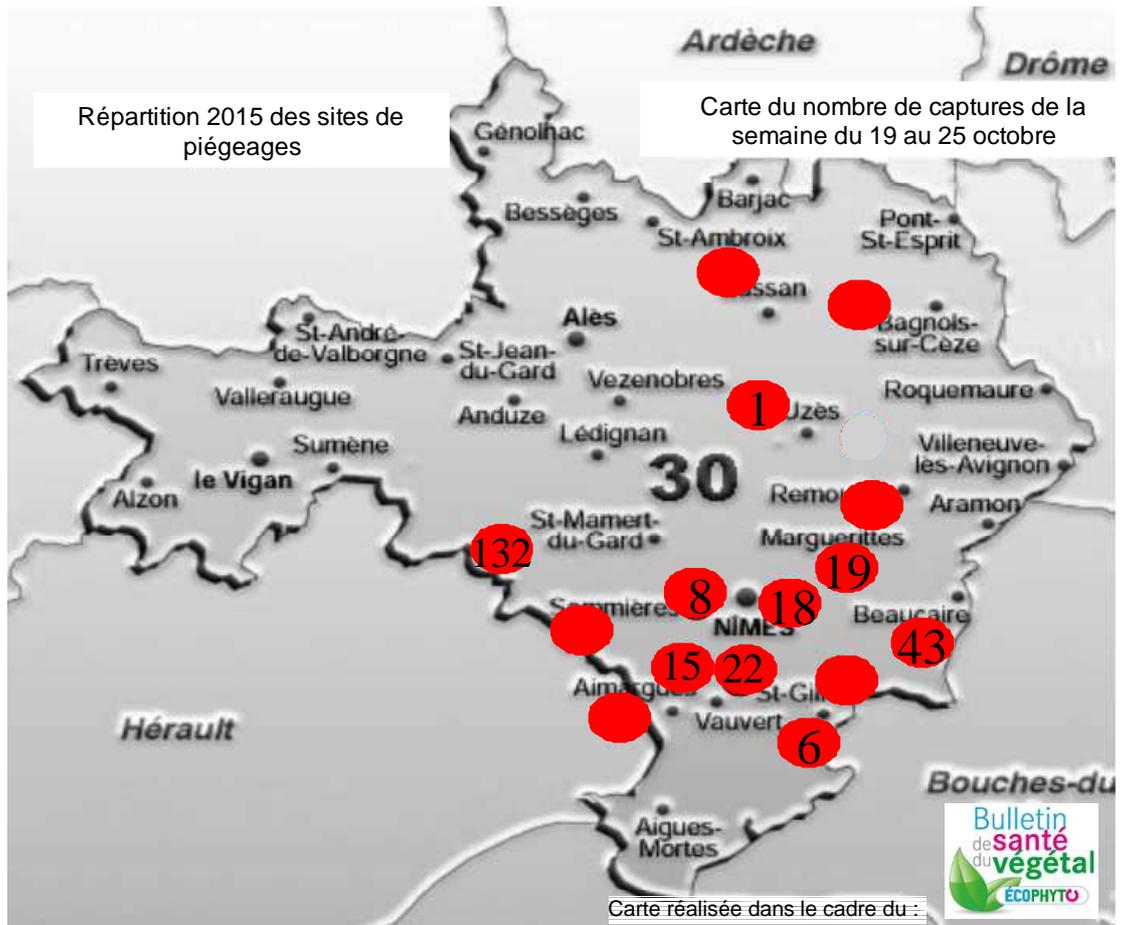
Tél:04.66.04.50.34

Toujours un nombre certain de captures.

Dans la majorité des cas les protections maintiennent leur efficacité.

Je vous invite à prendre connaissance des informations contenues dans le dernier Infolive.

En effet, il y est décrit la conduite à tenir en cette fin de cycle oléicole et particulièrement sur l'évolution de l'olive face aux dégradations causées par la mouche.



Merci de tenir compte des indications décrites dans le bulletin Infolive, via le lien suivant : <http://www.afidol.info/infolive2015>

Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://afidol.org)

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire.  
Il est réalisé avec le soutien du :

